

Compte rendu de la réunion plénière

Du conseil de quartier Léon Blum/Folie Regnault

Le jeudi 11 février 2016

ACTUALITES DES COMMISSIONS

1. Commission propreté cadre de vie

La commission a effectué une marche exploratoire le 15 octobre 2015

Constats :

Les épaves : Une recrudescence d'épaves et de dépôts sauvages (actuellement, près de 44 véhicules hors d'état de rouler ou à l'abandon sur un tout petit secteur du quartier LBFR) qui empêchent la bonne circulation des piétons et peuvent être dangereux s'il s'agit de véhicules motorisés. Malgré le protocole d'enlèvement mis en place par la Préfecture de police et la Mairie qui prévoit deux interventions, la première pour alerter les propriétaires des véhicules et la seconde pour procéder à leur enlèvement, force est de constater que les mêmes épaves occupent toujours les mêmes places depuis des mois voire des années.

Luc Lebon, adjoint au Maire chargé de la propreté, des finances, des équipements de proximité et des partenariats Européens

La Mairie prendra attache auprès du commissariat pour relancer les tournées conjointes d'enlèvement. Toutefois, cela relève d'une compétence de la Préfecture de Police. Une évolution des champs de compétence serait plus que souhaitable et de nature à apporter à terme une meilleure efficacité



Les mégots : Il serait judicieux de prévoir une campagne de sensibilisation auprès des établissements publics ou privés .pour une installation plus systématique de cendriers.



Sortie et rentrée des poubelles : les horaires ne sont pas toujours respectés. Un rappel de ces horaires serait utile.



Présence des sacs poubelle de la RATP devant les sorties de métro : le conseil de quartier a contacté les services de la DPE pour que des mesures soient prises. Depuis, des verbalisations ont été effectuées.



Les souches creuses de la rue de la Roquette : la DEVE a procédé au colmatage des souches creuses . Le résultat est très satisfaisant.



Le nouvel espace canin : Inauguré en septembre 2015, l'emplacement semble convenir aussi bien aux utilisateurs qu'aux riverains.

Florent Hubert, Conseiller d'arrondissement délégué à l'espace public

Habitants, riverains et équipes municipales doivent ensemble revaloriser le square Marcel Rajman et l'esplanade au-dessus de la salle Olympe de Gouges. S'emparer de l'outil « budget participatif » permettrait de créer une opportunité pour rendre cet espace plus beau.

L'encombrement des trottoirs et de l'espace public : L'augmentation des dépôts d'encombrants, due principalement à certains professionnels oblige les piétons à marcher sur la chaussée. Une liste de ces points noirs a été transmise à la Mairie. A ce jour, aucun changement n'a été constaté et aucune poursuite ne semble être engagée.

Florent Hubert :

De nombreux abus ont été constatés. Certains commerçants vont au-delà des autorisations qui leur ont été données. Face à cette situation, la Mairie intervient pour mobiliser les équipes avec une gradation dans la sanction (d'abord contravention, puis amende etc....). Tout cela prend du temps mais cela constitue un réel dossier sur lequel la Mairie la Préfecture de police et les autorités judiciaires pour obtenir un retrait du droit de terrasse pour les récidivistes.

En ce qui concerne les boutiques de véhicules motorisés, c'est plus compliqué car il n'y a pas de demande d'autorisation de terrasse (qui seraient refusée). Ils font donc ça de manière sauvage. La police ne peut donc que verbaliser les véhicules mais pas la société.



Les pieds d'arbre : Les pieds d'arbres végétalisés de l'avenue Parmentier ne sont pas entretenus et envahis de détritus. Huit pieds d'arbre devraient être nettoyés et grillagés. Ils seront entretenus par les services de la DEVE.

Florent Hubert :

Les injonctions contradictoires rendent la problématique compliquée. Si certains souhaitent plus de végétalisation dans l'espace public, d'autres constatent qu'il y a un défaut d'entretien. A ce jour, 54 coffrages en bois ont été réalisés dans l'arrondissement. Pour les trottoirs suffisamment larges, d'autres coffrages seront mis en place sous réserve que des associations, des commerçants ou des riverains décident de les végétaliser et de les entretenir dans le cadre d'un « Permis de végétaliser ».



L'usage des trottoirs : La prolifération de divers engins de transport légers sur les trottoirs (rollers, trottinettes...etc.) provoque une cohabitation conflictuelle avec les piétons. Aussi dans le cadre du plan de révision du contrat local de sécurité, la commission préconise la mise en place de davantage de communication sur la mise en place de nouvelles règles, l'organisation d'actions pédagogiques et de sensibilisation et d'actions répressives plus régulières.

Florent Hubert :

La cogestion de l'espace public avec la Préfecture de police complique les choses. On essaie d'avoir une évolution institutionnelle pour avoir les pouvoirs en propre qui permettraient une pleine responsabilité de ces questions.

Questions du public :



Une résidente du 20, avenue Parmentier demande une intervention rapide des services de la propreté face à la présence de plus en plus importante d'ordures et de rats qui est due à l'installation de personnes sans domicile fixe sur la grille d'aération qui se trouve au niveau des pieds d'arbre. La Mairie fait une étude pour rendre cette grille d'aération inaccessible.

Florent Hubert :

L'idée d'un aménagement visant à prévenir une telle occupation est l'aboutissement d'une chaîne très longue. Il faut faire un signalement aux équipes de la propreté pour que cet espace soit entretenu



Depuis plus d'un an, un vélo est accroché à la grille du métro Voltaire

Luc Lebon :

En ce qui concerne les enlèvements des épaves, le nouveau commissaire n'était pas au courant des Tournées co-organisées par le commissariat et la DPE. La Mairie souhaite reprendre ce partenariat.



Que fait-on des épaves récupérées ?

Elles sont soit démontées pour la récupération des pièces, soit données à une association avec laquelle la Préfecture de police a passé une convention.

2. Commission espaces verts

Il y a désormais deux jardins partagés dans le quartier :

- Le « jardin d'Olga ». Ce petit square qui ouvre sur Godefroy Cavaignac fera d'ici peu la jonction avec la rue Richard Lenoir. Une association a été constituée pour s'en occuper. Un blog est également en cours de création.

Des habitants souhaitent savoir si les problèmes de sécurité dus à des chutes de gravats ont été réglés, la date de l'ouverture entre la rue Richard Lenoir et la rue Godefroy Cavaignac et si l'ouverture des grilles sera réorganisée en fonction des heures d'ouverture des grilles de l'école

Joëlle Morel, Conseillère de Paris, Conseillère déléguée aux espaces verts, à la biodiversité et au plan climat :

L'ouverture entre la rue Richard Lenoir et la rue Godefroy Cavaignac devrait se faire dans les semaines à venir. Un filet de protection a été mis en place pour empêcher les chutes de gravats, Quant aux horaires d'ouverture des grilles, ils devraient tenir compte des horaires d'ouverture de l'école pour que les enfants puissent traverser

- Le « jardin des jeunes pousses » à l'origine un jardin éphémère fait partie de la parcelle sur laquelle va débiter le chantier du 49-53 boulevard de Ménilmontant. Les forages devant commencer le 1^{er} février, mi-janvier l'association est priée de libérer les lieux en deux semaines pour une fermeture définitive. Le début des travaux dépendant de l'issue des éventuels recours qui seront déposés contre le permis de construire, un rendez-vous avec la municipalité a permis la reprise du dialogue pour que le jardin demeure, pour le temps qu'il lui reste à vivre un lieu qui reste agréable et festif. La commission souhaiterait connaître la date de début des travaux.

Réponse :

Le 2 février dernier, la Mairie, l'association « Pousse on plante » et Paris habitat se sont réunis pour évoquer les modalités de départ de la friche et d'un éventuel repositionnement du jardin partagé sur le square de la Roquette. Une réunion est prévue à la mi-mars avec le Maire, sachant qu'il y aura plus de visibilité sur les éventuels recours et sur la position de Paris- Habitat qui peut choisir d'attendre le résultat des recours ou bien de démarrer quand même les travaux malgré le risque que cela comporte.

[Le 14 mars dernier, la Mairie a de nouveau réuni l'association et Paris habitat pour travailler sur l'aménagement du jardin partagé qui ouvrira dans les futurs espaces verts. D'autres réunions seront programmées prochainement]

- ☞ Point sur le square Marcel Rajman : C'est un lieu de passage qui donne accès à la salle Olympe de Gouges et à un foyer. La présence de 36 tilleuls est un atout mais en font une zone sombre et la présence du monument implique le déroulement de cérémonies. Un vrai travail est à faire avec un vrai dialogue entre les citoyens.

Florent Hubert :

Habitants, riverains et équipes municipales doivent ensemble revaloriser le square Marcel Rajman et l'esplanade au-dessus de la salle Olympe de Gouges. S'emparer de l'outil « budget participatif » permettrait de créer une opportunité pour rendre cet espace plus beau.

Retour sur les projets déposés au budget participatif 2015 :

- ↳ Trois projets avaient été déposés dont le projet concernant le parcours de santé sur les boulevards des fermiers généraux (boulevards de Belleville, de Ménilmontant et Charonne) entre Stalingrad et Nation qui a été retenu. Le projet a obtenu un financement de 450 000 euros.
- ↳ La commission déplore la reformulation des projets par la Mairie de Paris qui retire « toute la vigueur de l'expression populaire » et le manque de retour vers les porteurs de projet. Elle souhaiterait également continuer à travailler sur le projet.
- ↳ Un projet de végétalisation de la rue Duranti n'a pas été retenu. Un nouveau projet de végétation alternative sera déposé au budget participatif 2016.

Questions :

- ✓ Un riverain s'est approprié un mètre carré de terrain pour y faire pousser des légumes

Joëlle Morel :

Depuis le mois de juillet, il existe un permis de végétaliser (un pied d'arbre, une jardinière...). Dans le 11^e arrondissement, une quarantaine de personnes l'ont obtenu. L'objectif est que tous entretiennent ces espaces

végétalisés. Pour en faire la demande, il suffit d'aller sur le site de la ville de Paris. Elle est acceptée sous 15 jours à 3 semaines. Par ailleurs, un « réseau des jardiniers citoyens du 11^e » a été mis en place qui met en relation les gens les uns et les autres pour faciliter la mise en place de jardins dans l'espace public. Ainsi sont mises en relation les personnes qui végétalisent et interviennent dans les jardins partagés.

Le principe du budget participatif : Dès lors qu'ils ont été votés, les projets sont mis en œuvre par les services municipaux avec l'argent du contribuable Parisien et de fait, devient le projet de tous les Parisiens. Cette année, le calendrier sera différent. Après le 19 février et jusqu'à l'été aura lieu une analyse de la faisabilité technique, budgétaire et politique. Des ateliers de co-construction réuniront les porteurs de projets pour faire émerger des projets plus construits et reformulés pour être présentés au vote des Parisiens.

En ce qui concerne le parcours de santé, projet co-porté par la voirie et la jeunesse et les sports, les choses n'ont pas avancé. Certains points sont encore à l'étude.

3. Commission déplacements et transports

Un groupe de travail sur la cohabitation des piétons et des deux roues a permis la création d'un flyer qui fera passer un message de respect entre tous les usagers de la rue. Il sera intégré au nouveau code de la rue actuellement en cours d'élaboration.

Pierre Japhet, Adjoint au Maire chargé des Transports et des déplacements

Les sujets sont très variés et ne peuvent pas être traités avec un seul et unique support. Un plan de communication a été

proposé. Pour cela, il faut identifier les cibles, créer les messages et les supports appropriés. Des réunions de travail permettront de réfléchir aux contenus.

4. Commission santé



La commission avait commencé un travail sur le handicap et aurait souhaité le poursuivre au sein du conseil local du handicap mais les multiples demandes d'intégration n'ont pas été suivies d'effet. Une relance va être faite.

Intervention:



Les trottoirs ne sont ni adaptés aux fauteuils roulants ni aux personnes handicapées. Il faudrait tenir compte de ces paramètres pour de nouveaux aménagements (parcours pour les handicapés, pistes de marche...etc.).

5. Commission culture



Le quatrième jeu de piste est en préparation. Il aura lieu le 21 mai dans le quartier et aura pour thème la découverte du théâtre et de la littérature dans le 11^e. A destination de tous les publics, d'une durée approximative de deux heures, il se terminera par une collation et une remise de prix par les élus.

6. Commission solidarité



Le repas solidaire du 6 décembre dernier a été un succès. Il a rassemblé une quarantaine de personnes accompagnées par des bénévoles du conseil de quartier. Ce repas, préparé et partagé avec des personnes en grande précarité est organisé deux à trois fois par an. [Le dernier a eu lieu le 12 mars dans le quartier République Saint Ambroise].



Présentation du vœu concernant le projet de réaménagement de la bagagerie et de l'espace laverie aux Bains-douches 42, rue Oberkampf. Ce vœu demande que l'association Onze mille potes, qui en a la gestion soit informée des études et des projets d'agrandissement aux Bains-douches, que ces projets permettent la création d'un espace ressource de proximité et que l'association soit associée à toutes les décisions.

Le vœu est adopté à l'unanimité



Circulation des fauteuils roulants : La commission a effectué un repérage des rues inadaptées à la bonne circulation des fauteuils roulants.

Constat : les trottoirs sont trop étroits ou présentent des empiètements, la présence des poubelles qui rendent le passage impossible. La commission prendra attache auprès de la commission des espaces urbains pour une action conjuguée. Des associations seront également consultées de manière à apporter les meilleures réponses.



Projets de la commission SOLEX (Solidarité et lutte contre l'exclusion) :

- Création d'un dépliant à destination de tous les professionnels (commerçants...) qui leur permettrait d'orienter les personnes exclues
- Création d'un kiosque de services aux personnes exclues avec la présence d'un ou plusieurs écrivains publics et numérique. Le lieu d'implantation n'a pas encore été déterminé.



Ouverture de l'épicerie sociale et solidaire de la Croix Rouge : Située au coin de la rue Saint-Maur et de la rue Camille Desmoulins, elle a été inaugurée le 2 février en présence de la Municipalité. La date d'ouverture n'est pas encore connue.



Présentation de L'association « la Ressourcerie » : L'association collecte et valorise tous les objets dont vous souhaitez vous débarrasser. Ils sont ensuite revendus dans la boutique à des prix défiant toute concurrence. Des ateliers solidaires vous

sont également proposés dans le petit café attenant ainsi que les services d'un conseiller juridique et d'un écrivain public.

7. Commission Urbanisme : Trois projets ont été déposés sur la plateforme du Budget Participatif 2016 :

- Piétonisation de la rue du Général Renault
- Rénovation de la place Auguste Métivier
- Réaménagement du square Olga Bancic

PROJET DU 14, AVENUE PARMENTIER : RÉINVENTER PARIS, UN CINÉMA POPULAIRE

Le projet de David Henochsberg, qui représente le groupe « *Etoile cinéma* » a gagné l'appel à projet « *Réinventer Paris* ». La période de concertation va être longue et laissera le temps à la discussion et au débat. Aussi le projet se précisera tout au long des mois à venir avec la présentation de nombreux et nouveaux éléments.

Questions / réponses

✓ Il n'y a aucune sortie de secours. Qu'en est-il de la sécurité ?

C'est un lieu public de 1^{ère} catégorie et le projet a été validé dans les normes de sécurité actuelles. L'ensemble du bâtiment sera sécurisé et toutes les sorties se feront en façade qui sera réhabilité à l'identique avec des ouvrants permettant une évacuation rapide. Les normes de sécurité sur le bâtiment refait seront plus importantes que les normes de sécurité actuelles.

✓ Beaucoup de personnes vont fréquenter l'établissement ? Quid du restaurant ?

Il s'agit de seulement 500 fauteuils pour 5 salles ce qui permettra d'offrir un large choix de films. Quant au restaurant, il s'agira d'un restaurant de 100 couverts comme beaucoup existe déjà dans le 11^{ème}.

✓ Pourquoi 5 salles ? et pourquoi sur le toit ?

Si le Maire a fait un appel à projet pour un cinéma, c'est qu'il en existe peu sur le 11^{ème} arrondissement. Les 5 salles sont donc là pour répondre à ce manque. La surélévation valorisera le patrimoine existant et donnera une vue sur les toits de Paris.

✓ Ne devait-il pas y avoir des logements sociaux à cet endroit ?

Des logements sociaux n'ont jamais été prévus sur cette parcelle. Cela aurait été fléché sur le plan local d'urbanisme. De plus, il aurait été difficile de faire du logement social sans détruire la sous-station électrique. Par ailleurs, la Mairie restera propriétaire des lieux puisqu'il s'agit d'un bail administratif.

✓ Est-ce qu'il est prévu de proposer aux habitants du 11^{ème} des tarifs préférentiels ? Quelle sera la programmation ?

Il s'agira d'un cinéma populaire de qualité et du cinéma d'auteur. Il s'agira également d'abriter « la société des réalisateurs de films ». Plus de 300 cinéastes investiront le lieu et vont créer des *Master class*, des ciné-clubs ainsi que la reprise de festivals assez connus comme « *la quinzaine des réalisateurs* ».

Des tarifs préférentiels seront bien proposés aux habitants du 11^{ème} sur présentation d'un justificatif de domicile, mais

les prix seront en fonction de l'évolution du marché d'ici 2018-2019.



Le toit est actuellement végétalisé et pourrait devenir un jardin pour les clients du complexe

L'art valorise le patrimoine et le bâtiment. Un jardin sera créé et servira de « parcours de goût » pour les jeunes, de production et de circuit court pour le restaurant. La surélévation qui ne sera pas plus haute que les édifices alentours ne sera pas gênante et permettra de ramener des activités supplémentaires sur le lieu. Tout a été prévu pour satisfaire les riverains et les habitants du 11^{ème} arrondissement.



Qu'en est-il du traitement acoustique du cinéma ?

Les contraintes acoustiques font partie des contraintes les plus fermes. Un comité d'experts (mixeurs, acousticiens ...etc.) y veillera.



Il y a très peu de lieux citoyens dans Paris et particulièrement dans le 11^{ème} arrondissement. Le conseil de quartier, de longue date demandeur d'un cinéma de quartier regrette qu'il n'y ait eu aucune concertation sur le devenir de la sous-station Voltaire et les modifications architecturales intérieures qui devront être faites. Nous avons créé l'association « 14, avenue Parmentier » pour protéger la terrasse végétalisée. Un recours juridique a également été déposé pour vice juridique. Nous voulons un projet de cinéma non commercial mais aussi des espaces de partage et citoyens.

Un cinéma est un lieu citoyen, de culture, d'échange, de débat et de formation, et l'ancienne architecture ne sera pas détruite. Les prochaines réunions plénières seront l'occasion d'informer les habitants sur l'avancée des travaux.

Proposition de vote pour une dépense sur le budget d'investissement du conseil de quartier :

Une somme de 400 € est votée pour une participation à l'achat d'une sono mutualisée avec tous les conseils de quartier.